

Réunion du Conseil Municipal du 08 Décembre 2017.

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Parc d'Anxtot, à 20h30, sous la présidence de Monsieur Pierre POISSANT, Maire.

Etaient présents : Mrs Poissant, Braquehais, Drieu, Duval, Houllebrèque
Mmes Boullen, Brisset, Talec

Absents excusés : Mr Baptistat Arnaud donne pouvoir à Mr Braquehais, Mr Delair Antoine, Mr Dubos Matthias, Mr Eyango-Ekambi Michel donne pouvoir à Mr Poissant
Mme Lefebvre Carine donne pouvoir à Mr Duval,

Secrétaire de séance : M. Braquehais Mickaël

1/ Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 Octobre 2017 :

Le compte-rendu de la réunion en date du 27 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2/ Délégué à la protection des données – désignation d'un délégué :

La protection des données personnelles, aujourd'hui régie par la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, va évoluer dans les prochains mois avec la mise en œuvre du règlement européen dont l'application sera immédiate le 25 mai 2018. De nombreuses formalités auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés vont disparaître mais en contrepartie, la responsabilité des organismes sera renforcée. Ils devront assurer une protection optimale des données collectées et être en mesure de démontrer en documentant leur conformité.

La désignation d'un délégué à la protection des données est obligatoire pour tout organisme public. De ce fait, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de nommer Monsieur Braquehais Mickaël, adjoint au maire comme délégué à la protection des données.

3/ Modification statutaire de la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine : (délib 08122017/42) :

Monsieur Pierre POISSANT, Maire de la commune du Parc d'Anxtot, expose :

« Une révision des statuts de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine s'avère nécessaire afin :

d'intégrer le pôle des Métiers d'Arts de Bolbec dans le champ de compétences de la communauté d'agglomération au titre de la construction, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Les modifications proposées aux communes membres de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine sont les suivantes :

article 8-5 : construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire [...]

4° Création, aménagement, gestion et fonctionnement de Muséoseine, de Juliobona, du pôle des Métiers d'Arts de Bolbec et du patrimoine d'intérêt communautaire.

En date du 14 novembre 2017, la communauté d'agglomération a délibéré favorablement à cette modification statutaire et sollicite les communes qui ont trois mois à compter de cette notification pour se prononcer sur la proposition de révision statutaire, toute approbation partielle ou conditionnelle étant considérée comme un refus. A défaut de délibération adoptée dans le délai précité, l'avis des communes sera réputé favorable. Si les conditions de majorité requises sont atteintes (accord exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population, ou les deux tiers au moins des communes membres représentant la moitié de la population), la Préfecture constatera, par arrêté, l'entrée en vigueur des statuts ainsi modifiés. »

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-6-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2015 autorisant la création de la communauté d'agglomération Caux vallée de Seine,

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, décide avec une abstention :

accepte la révision des statuts de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine dans les termes suivants :

article 8-5 : construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire [...]

4° Création, aménagement, gestion et fonctionnement de Muséoseine, de Juliobona, du pôle des Métiers d'Arts de Bolbec et du patrimoine d'intérêt communautaire.

4/ Indemnités de conseil – M GERARD Michel (délib 08122017/40) :

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- Vu le **décret 82-979** du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non-centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des établissements sociaux et médicaux sociaux,

Décide :

- de demander le concours du receveur pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur GERARD Michel, receveur municipal pour un montant net de 89.07 €.

5) Subvention à l'association Chass'o'idées (délib 08122017/41)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 480.00 € à l'association Chass'o' idées sur l'exercice budgétaire 2017.

6) Questions Diverses :

- Panneau de basket : livraison prévue semaine du 11 décembre 2017.
- Afin de permettre à la commune de recevoir des dons, une délibération est prise à cet effet (**délib 08122017/44**)
- Un courrier reçu du Département informe qu'une opération d'élagage va être faite rue du Petit Paris.
- SDE 76 : une étude pour l'éclairage du parking en face de la mairie et un effacement du réseau électrique rue de la Mare Auray va être demandée.
- M Duval, adjoint, informe le conseil que plusieurs devis sont demandés pour notamment une remise en état des bancs à l'église et pour le remplacement de la fenêtre du grenier.
- Un courrier va être rédigé au cabinet Grenet afin de trouver une solution pour sécuriser le talus au niveau du lotissement « Le Carrefour ».
- Téléthon : Samedi 9 décembre, la caravane passe sur la commune, le Comité des Fêtes offre le café.
- L'accord est donné au Comité des Fêtes par le conseil municipal pour l'organisation d'un fun car sur la commune le 1^{er} avril 2018.
- Le Comité des Fêtes organise l'arrivée du Père Noël le samedi 16 décembre 2017 à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Pierre POISSANT	Mickaël BRAQUEHAIS	Yves DUVAL
Claire BOULLEN	Bénédicte BRISSET	Laurent DRIEU
Jérôme HOULLEBREQUE	Elisabeth TALEC	-----

